



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

francophonie

Question écrite n° 91884

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud interroge M. le ministre des affaires étrangères et européennes sur l'état actuel de la francophonie dans le monde. Selon le dernier rapport de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), le nombre de francophones dans le monde progresse puisqu'il a augmenté de 30 millions de personnes en trois ans. Neuvième langue parlée et deuxième langue enseignée dans le monde, la maîtrise du français a surtout progressé dans les pays d'Afrique mais a tendance à reculer en Europe, notamment au sein des instances européennes, où le rapport constate que l'anglais prend peu à peu le pas sur toute autre langue. Elle souhaite donc connaître les mesures que le Gouvernement appelle de ses vœux pour que continue à se développer l'enseignement du français en Europe, comme dans le reste du monde.

Texte de la réponse

1. Pour que le français demeure une langue de communication internationale, sa place doit être assurée en Europe, qui constitue en quelque sorte le premier échelon de la diversité culturelle et linguistique à l'échelle mondiale. La France poursuit une politique qui vise résolument à promouvoir la diversité linguistique de l'Union européenne et à y renforcer l'usage du français. Cette politique en Europe revêt plusieurs aspects : La France a signé en 2002, avec la Communauté française de Belgique, le Grand Duché du Luxembourg et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), un Plan pluriannuel d'action pour le français en Europe. Le renforcement de l'usage du français passe, en effet, par son apprentissage par les fonctionnaires non-francophones des États membres appelés à siéger à Bruxelles et, dans le contexte de l'élargissement, des pays voisins de l'Union européenne. Il vise à améliorer leurs capacités de travail et de négociation en français, s'agissant en particulier des personnels des nouveaux États membres. L'ensemble du réseau des établissements culturels français en Europe (instituts culturels, alliances françaises) est mobilisé pour répondre à cette commande de formation financée par l'OIF et les partenaires étrangers impliqués (administrations centrales ou régionales). Seize pays (Andorre, Autriche, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie) se sont plus étroitement associés à ce plan par la signature avec l'OIF d'accords prévoyant, sur trois ans, le renforcement des capacités de travail en français de fonctionnaires en charge de dossiers européens. Dans la plupart des pays membres de l'UE, le français est enseigné dès le secondaire, et parfois dès le primaire, en langue vivante 1 ou en langue vivante 2. Notre politique en faveur de la promotion du plurilinguisme et du français dans les systèmes éducatifs européens s'appuie sur les axes stratégiques suivants : a) un plan de renforcement du plurilinguisme dans l'Union européenne qui vise à accompagner nos partenaires dans l'introduction d'une 2e langue vivante pendant la scolarité obligatoire, l'introduction d'une seconde langue obligatoire bénéficiant souvent au français. Ce plan vise également à consolider les dispositifs d'enseignement bilingues francophones dans le secondaire et le supérieur. Les sections bilingues francophones du secondaire scolarisent près de 65 000 élèves en Europe, lesquels constituent le fleuron de l'enseignement du français et un vivier de recrutement des filières francophones universitaires ; b) l'introduction de certifications françaises du diplôme d'études en langue française scolaire harmonisées sur le Cadre européen commun de référence pour les langues du

Conseil de l'Europe dans 12 pays de PUE. En 2008, les Européens ont été près de 170 000 (58 % du total des inscrits) à s'inscrire au DELF ou au DALF (Diplôme approfondi de langue française) ; c) un plan triennal de formation de 2 000 enseignants de français (portant notamment sur les TICE et la valorisation du français comme langue de l'Europe) avec l'organisation de stages pédagogiques et linguistiques en France. 2. Au-delà du continent européen, l'avenir de la langue française au Maghreb est l'une des priorités du plan de relance pour le français, partant du constat d'un grave déficit d'enseignants compétents en français. Au Maroc, en Algérie et en Tunisie, les besoins de remise à niveau des maîtres en fonction et de rénovation des instruments de formation des futurs enseignants appellent un appui d'envergure à la réforme, notamment dans le secteur de l'enseignement primaire qui paraît prioritaire, sans que doive être négligé le secondaire (enseignement du français et en français). L'articulation avec l'enseignement supérieur, lieu de la formation initiale des enseignants, est également considérée. Nous agissons dans trois domaines : la formation initiale des futurs enseignants, à partir d'institutions nationales réformées ; la formation continue et la formation de formateurs et de cadres éducatifs (inspecteurs), afin d'assurer la pérennité et la démultiplication des actions ; la création de centres de ressources pédagogiques pour le renouvellement des contenus, des pratiques et des cursus, et pour l'amélioration de l'environnement culturel francophone (en favorisant des réseaux de compétences culturelles autour de l'écrit, de l'image ou des nouvelles technologies). Ces trois projets sont de nature à améliorer la qualité des enseignements, à garantir l'avenir de la langue française au Maghreb et à en faire un outil de développement particulièrement adapté au contexte linguistique et éducatif de la région. Nous poussons également le développement, avec la Francophonie, de pôles régionaux de coopération intégrée, dont les premiers exemples, en 2006, se situent en Afrique de l'Ouest (centres de français langue étrangère - RECFLEA (Réseau des centres de français langue étrangère en Afrique) et en Asie du sud-est (classes bilingues - VALOFRASE). En Afrique de l'Ouest, le ministère des affaires étrangères et européennes s'est engagé aux côtés de ses partenaires francophones bilatéraux et multilatéraux à faciliter la mise en réseau des centres de français langue étrangère. Ces établissements universitaires, situés au Bénin, Togo, Nigeria et Ghana, viennent soutenir les institutions de ces pays en charge de la formation initiale et continue des professeurs de français. À partir de l'analyse des besoins des parties concernées, les centres de français langue étrangère de l'Afrique de l'Ouest concernant des offres de formations adaptées et outillées, basées sur des référentiels de compétence partagés, des certifications et des ressources pédagogiques élaborées en commun. Enfin en Asie du Sud-Est, le programme de valorisation du français (VALOFRASE) vise au renforcement des capacités des institutions des trois pays de la zone francophone d'Asie du Sud-Est à mener des politiques linguistiques et à former des francophones qualifiés, aptes à s'insérer dans les secteurs existants et émergents du marché de l'emploi.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91884

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11505

Réponse publiée le : 19 juillet 2011, page 7852